



Règles communes FFA/FFF/FFR sur un stade multisports

Aire de jeu

FFA : piste de 400m + ateliers de sauts et lancers.

FFF : 105 x 68m (100 x 60 pour les compétitions départementales)

FFR : 95 mini x 68 mini + enbutts de 10m mini (diminués à 6m si accord de dérogation par la FFR) - 89 mini x 60 mini + enbutts pour les divisions inférieures aux divisions « Fédérales ».

Zone de dégagement

Une surface, appelée "zone de dégagement", en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire.

La zone de dégagement permet de préserver l'intégrité physique et la sécurité des pratiquants. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de dégagement.

FFA : 1m de largeur.

FFF : 2,5m de largeur.

FFR : 3,5m de largeur.

Afin que soit respectée la zone de dégagement et sous réserve qu'il ne puisse y avoir de différence de niveau avec l'aire de jeu :

- Les zones de revêtement synthétique (Athlétisme) incluses dans la zone de dégagement devraient être recouvertes d'un système de protection lorsque le terrain central est utilisé par la FFF ou la FFR,
- Si besoin, la bordure ou la lice délimitant les 400 m de la piste d'Athlétisme doit être démontable aux quatre angles de l'aire de jeu pour permettre la protection,
- Les bordures incluses dans la zone de dégagement (bacs et zones d'élan de sauts) doivent être à tête souple.

Une distance minimum de 1 m doit être respectée entre la ligne de touche et le nu des bacs de réception de saut (longueur et triple saut) ou des dalles supports des aires de réception (perche). Ces ouvrages, ainsi que les plateaux de lancers qui empiètent sur la zone de dégagement, doivent être arasés au niveau de l'aire de jeu et comporter un système de protection.

Les systèmes de protection doivent être adaptés à la dangerosité des angles et des matériels encastrés et permettre la chute d'un joueur en toute sécurité. Le gazon synthétique devra, par exemple, être rempli de granulats de caoutchouc ou muni d'une sous-couche si celui-ci n'est pas rempli.

FFA/CES	Christian CHARPENTIER	13/09/2016
FFF/CFTIS	Jean Michel BERLY	24/10/2016
FFR/DASJ	Stéphane DUBERGER	22/09/2016

Référentiels

FFA : <http://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/Reglement/installations-materiels-athle.pdf>

FFF : https://www.fff.fr/common/bib_res/ressources/430000/4500/140611092750_reglement_des_terrains_et_installations_sportives-vdef.pdf

FFR : <https://www.ffr.fr/Publications-officielles/Statuts-et-reglements/Reglements-generaux/Statuts-et-Reglements-2016-2017> (annexe 1)